



## *Dépêche 45/03*

**Communiqué confédéral du 16 avril 2003**

### ***La CFDT regrette que les spécialistes se mettent « hors jeu » du dialogue social.***

Déclaration de Gaby Bonand, secrétaire national

La CFDT regrette que les syndicats de spécialistes tournent le dos à la maîtrise médicalisée des dépenses de santé, objectif sur lequel ils s'étaient pourtant engagés, en signant un accord le 10 janvier dernier.

Ce refus des spécialistes d'améliorer l'organisation des soins est d'autant plus regrettable que, depuis de longs mois, les caisses d'assurance maladie ont réussi, par la négociation, à conclure des accords conventionnels pour toutes les autres professions médicales et para-médicales. Les médecins spécialistes se mettent « hors jeu » du dialogue social.

Les nouvelles revendications des spécialistes provoqueraient une dépense supplémentaire de plus d'un milliard d'euros. Ces organisations de spécialistes veulent également la liberté tarifaire pour plus de 60 % des actes. Tout cela représente quelque 17 000 euros par an d'honoraires supplémentaires par médecin soit 1 400 euros par mois. Il est évident que les caisses n'ont pu accéder à ces revendications exorbitantes. De surcroît, la seule augmentation du volume des actes en 2003 provoque déjà une rémunération supplémentaire de près de 6 000 euros par médecin sur l'année.

Il n'est pas acceptable que les professionnels puissent fixer eux-mêmes le niveau de leur rémunération. Notre système de sécurité sociale suppose le respect de règles communes. C'est l'intérêt des assurés sociaux, c'est aussi celui des professionnels de santé qui scieraient la branche sur laquelle ils sont assis, en s'aventurant dans la voie des « dépassements sauvages » de tarifs.

Dans les semaines qui viennent, la CFDT sera particulièrement vigilante à des mots d'ordre illégaux qui pourraient encourager certaines organisations. Elle prendra les initiatives nécessaires pour mobiliser les assurés sociaux et faire cesser ces pratiques dont les assurés sociaux seraient les premières victimes.

Contacts CFDT :

Thierry Mestre.

Paris, le 16 avril 2003